



Litige assurance carma / carrefour

Par **celine25**, le **16/11/2008** à **11:01**

J'ai souscrit un prêt à la consommation chez carrefour ainsi que l'assurance carma. En depuis le mois de mars 2008, étant en incapacité totale de travail, j'ai adressé un dossier à l'assureur. J'ai reçu une réponse négative (motif : mon cas entre dans les exclusions). Après relecture du contrat et appels à la plateforme (appels surtaxés bien sûr), il s'agissait d'une erreur de leur part, et demandaient que je leur réexpédie le dossier complet ainsi que la page de l'assurance pour vérifier que je possédais 1 exemplaire souscrit en 2000, car il avait changé depuis et l'affection dont je souffre entre effectivement dans les exclusions et j'aurais la prise en charge dans la semaine. Dossier envoyé une seconde fois et en guise de réponse j'ai reçu un questionnaire médical à faire remplir par mon médecin traitant sur l'année 2000 pour contrôler la validité de l'assurance et me dire si je pouvais espérer une prise en charge ou un classement sans suite du dossier (selon les conditions générales de l'assurance, il est précisé uniquement que je dois accepter une expertise médicale si ils le demandent mais pas qu'ils peuvent dire que le contrat n'est pas valide 8 ans après la souscription).

Que dois-je faire pour obtenir le remboursement des sommes prélevées sur mon compte alors que l'assurance devrait régler directement les services passés, pour obtenir le remboursement des agios, pour obtenir le remboursement des frais de téléphone et un dédommagement pour le préjudice moral (je souffre d'une dépression et j'ai rechuté suite aux différents échanges que j'ai avec eux constaté par mon médecin), et surtout faire valoir mes droits et que l'assurance fasse son travail d'assureur et non de destructeur.

Et surtout, sachant que l'assurance est obligatoire et qu'ils ne veulent pas prendre en charge mon dossier en tentant de le faire passer dans les exclusions, j'ai donc payé une assurance depuis 8 ans à tort, comment faire pour être remboursée ?

D'avance merci pour la réponse et soutien que vous pourrez m'apporter pour résoudre ce litige et éviter que d'autres personnes se fassent arnaquer de la même manière que moi.

Cordialement

CC

Par **chaber**, le **16/11/2008** à **15:37**

Avez vous copie du questionnaire médical que vous avez rempli à l'époque? sinon demandez la à l'assureur.

Si effectivement il y a fausse déclaration sur votre état de santé de l'époque (ou antériorité non déclarée) l'assureur est dans son droit de refuser la garantie